

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 977**8 novembre 2001****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Enel Holding Luxembourg S.A., Luxembourg | 46850 | Mayflower Luxembourg Two, S.à r.l., Bascharage | 46892 |
| Fondation Elysis, A.s.b.l., Luxembourg | 46884 | MB Venture Capital S.A., Luxembourg | 46853 |
| G.M.P. Group S.A.H., Luxembourg | 46850 | MC Kechnie Investments, S.à r.l., Luxembourg | 46864 |
| Hartwell S.A., Luxembourg | 46851 | Mediterranean Properties S.A., Luxembourg | 46863 |
| Hartwell S.A., Luxembourg | 46851 | Mediterranean Properties S.A., Luxembourg | 46863 |
| Huit, S.à r.l., Luxembourg | 46852 | Meribel Real Estate Investments S.A., Luxembourg | 46857 |
| Huit, S.à r.l., Luxembourg | 46852 | Metaldyne Europe, S.à r.l., Kopstal | 46866 |
| I.T. & C. Europe S.A., Luxembourg | 46854 | Metaldyne Europe, S.à r.l., Kopstal | 46867 |
| I.T. & C. Europe S.A., Luxembourg | 46854 | Mior S.A. Holding, Luxembourg | 46869 |
| Immobiliare Invest S.A., Rodange | 46885 | Morote S.A.H., Luxembourg | 46862 |
| International Compound S.A., Luxembourg | 46851 | MZI, S.à r.l., Luxembourg | 46867 |
| International Lab Group S.A., Luxembourg | 46853 | Nordea Life & Pensions S.A., Findel-Luxembourg | 46883 |
| International Lab Group S.A., Luxembourg | 46853 | Nordea Life & Pensions S.A., Findel-Luxembourg | 46883 |
| Irdeto Access Holdings S.A., Luxembourg | 46864 | Nostras S.A., Mamer | 46859 |
| Irdeto Access Holdings S.A., Luxembourg | 46865 | Numico Luxembourg S.A., Luxembourg | 46870 |
| Irdeto Investments S.A., Luxembourg | 46868 | O-Industries S.A., Luxembourg | 46865 |
| Irdeto Investments S.A., Luxembourg | 46869 | Padana Lux S.A., Luxembourg | 46855 |
| J.E.L. S.A., Luxembourg | 46852 | Persi S.A., Luxembourg | 46870 |
| Joseph Bech Building Kirchberg S.A., Luxembourg | 46850 | Pheldureg Luxembourg S.A., Mamer | 46869 |
| Larven S.A., Luxembourg | 46854 | Pictet Institutional Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 46876 |
| Larven S.A., Luxembourg | 46854 | Pictet International Capital Management, Sicav, Luxembourg | 46876 |
| Le Foyer Finance Compagnie Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg | 46855 | Pictet World Securities Fund, Luxembourg | 46896 |
| Le Foyer Finance Compagnie Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg | 46855 | Pizza L'Arcobaleno, S.à r.l., Dudelange | 46896 |
| Le Foyer-Santé Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg-Kirchberg | 46857 | Plaine Verte S.A., Luxembourg | 46891 |
| Le Foyer-Santé Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg-Kirchberg | 46857 | Pole Star Holdings S.A., Luxembourg | 46879 |
| Len Holding S.A., Strassen | 46856 | Pole Star Holdings S.A., Luxembourg | 46879 |
| Len Holding S.A., Strassen | 46856 | Powergen Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg | 46874 |
| Leny Holding S.A., Mamer | 46857 | Powergen Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg | 46875 |
| Levens Administration Office S.A., Mamer | 46858 | Promed S.A., Kayl | 46876 |
| Lindinger Holding S.A., Ehenen | 46887 | Promed S.A., Kayl | 46878 |
| Lux-Top 50, Sicav, Luxembourg | 46860 | Real Estate Investment, S.à r.l., Luxembourg | 46895 |
| Luxmedica S.A., Ehrlange | 46862 | Real Estate Investment, S.à r.l., Luxembourg | 46895 |
| Luxmedica S.A., Ehrlange | 46861 | Real Estate Investment, S.à r.l., Luxembourg | 46895 |
| Luxmetalsistem S.A., Windhof | 46858 | Rendilho & Fils, S.à r.l., Mondorf-les-Bains | 46878 |
| Lynx New Media Ventures, S.à r.l., Luxembourg | 46858 | Sailing Spinnacker Holding S.A., Luxembourg | 46880 |
| Lynx New Media Ventures, S.à r.l., Luxembourg | 46859 | Sarasota S.A., Luxembourg | 46880 |
| Magni S.A., Luxembourg | 46859 | Scoobi S.A., Luxembourg | 46881 |
| Magni S.A.H., Luxembourg | 46859 | Scoobi S.A., Luxembourg | 46883 |
| Master Immo Promotions, S.à r.l., Luxembourg | 46863 | Selvisa Snack, Moesdorf | 46875 |
| Matterhorn Partners, S.à r.l., Luxembourg | 46863 | | |
| Mayflower Luxembourg One, S.à r.l., Bascharage | 46888 | | |

ENEL HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 65.911.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mars 2001

1. Le Conseil d'Administration de la société ENEL HOLDING LUXEMBOURG S.A. a enregistré la démission de M. Mario Barozzi de son poste d'administrateur le 26 mars 2001 et a coopté en remplacement au même poste M. Gianfilippo Mancini, administrateur de société, demeurant à Via Privata Loreto, 3, Savona, Italie par décision du même jour.

Suite à la résolution suivante le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

- M. Fulvio Conti, Administrateur de société, résidant à c/o Viale Regina Margherita n°137 Roma Italy
- M. Gianfilippo Mancini, Administrateur de société, demeurant à Via Privata Loreto, 3 Savona, Italie
- M. Claudio Machetti, Administrateur de société, demeurant à c/o Viale Regina Margherita n°137 Roma Italy

2. Par décision du même Conseil d'Administration le siège social de la société est transféré de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg à 16, rue Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2001.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 9, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25895/501/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

G.M.P. GROUP, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.380.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mars 2000

Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2000.

G.M.P. GROUP

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25937/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbruck.

H. R. Luxemburg B 70.679.

—
AUSZUG

Durch Beschluss des Verwaltungsrates vom 21. März 2001 wurden Herr Daniel Debras, Vorsitzender der Geschäftsleitung, wohnhaft in L-7260 Bereldange, 24, rue Adolphe Weis und Herr Patrick Zeches, wohnhaft in L-3271 Bettembourg, 102, route de Peppange, zu Geschäftsleitern ernannt, die gemeinsam mit allen Befugnissen der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft betraut sind.

Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft im Aussenverhältnis durch die gemeinsame Unterschrift der 2 Geschäftsleiter verpflichtet.

Für alle bei den Bankverbindungen der JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A. unterhaltenen Konten sind zwei Geschäftsleiter gemeinsam zeichnungsberechtigt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25956/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

HARTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 56.363.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2001.

Signature
un mandataire

(25940/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

HARTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 56.263.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
tenue au siège social de la société en date du 9 mai 2000 à 10.45 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1999,
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1999. L'exercice clôture avec une perte de LUF 695.113,-,
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - * Affectation de la réserve légale de LUF 34.756,-
 - * Report à nouveau de LUF 660.357,-,
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'au 31 décembre 1999,
- d'acter la démission de Madame Laurence Mathieu de sa fonction de commissaire aux comptes de la société,
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour,
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Manfredi Maurizio, comptable, 1, rue Baron de Reinach, L-7349 Heisdorf, qui terminera le mandat de son prédécesseur,
- de reconduire les administrateurs dans leur mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2000.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 98, case 8. – Reçu 500 rancs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25941/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

INTERNATIONAL COMPOUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.495.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juin 1999

La cooptation de la société FINIM LIMITED, Jersey, Channel Islands, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 1999.

INTERNATIONAL COMPOUND S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25949/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

HUIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.733.

Le bilan au 28 février 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour HUIT, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(25945/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

HUIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ITL 10.619.650.000.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.733.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue le 2 avril 2001

Résolution

Les mandats des gérants venant à échéance, l'assemblée décide l'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001/2002 comme suit:

Conseil de gérance

M. Claude Deschenaux, Président de Banque, demeurant à Luxembourg, gérant;

Mme Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg, gérant;

M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour HUIT, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25946/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

J.E.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.545.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mai 2000

Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159 Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2000.

Certifié sincère et conforme

J.E.L. S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25955/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

INTERNATIONAL LAB GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.022.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2001.

Signature

Un mandataire

(25950/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

INTERNATIONAL LAB GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.022.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
tenue au siège social de la société en date du 27 juin 2000 à 10.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1999,
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1999. L'exercice clôture avec une perte de LUF 305.150,-,
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - * Perte de l'exercice: LUF 305.150,-
 - * Perte reportée à nouveau sur exercice suivant au 1^{er} janvier 2000: LUF 874.343,-
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'au 31 décembre 1999,
- d'acter la démission de Madame Laurence Mathieu de sa fonction de Commissaire aux comptes de la société,
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour,
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Manfredi Maurizio, comptable, 1, rue Baron de Reinach, L-7349 Heisdorf, qui terminera le mandat de son prédécesseur,
- de reconduire les administrateurs dans leur mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2000.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 98, case 8. – Reçu 500 rancs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25951/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

MB VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.412.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of March 28, 2001

- Mr Guy Harles, lawyer, residing in Luxembourg, be appointed as a new Director in replacement of Mr Bryan R. Wood. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2006.

Luxembourg, March 28, 2001.

For true copy

For MB VENTURE CAPITAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25979/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

I.T. & C. EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 61.122.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, vol. 552, fol. 9, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(25952/788/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

I.T. & C. EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 61.122.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement en date du 11 avril 2001

La FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., domiciliée à Strassen, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Pour extrait sincère et conforme

I.T. & C. EUROPE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 9, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25953/788/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LARVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.735.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(25958/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LARVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.735.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2001

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Erick Linder-Aronson, administrateur de sociétés, demeurant à Malmö, Suède, de Madame Birgitta Pettersson, institutrice, demeurant à Stockholm, Suède, le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Lars O. Pettersson, demeurant à Stockholm, Suède ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à convertir en euros, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital social actuellement exprimé en LUF, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions si nécessaire, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter l'article 5 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25959/595/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LE FOYER FINANCE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 33.850.

—
Les comptes annuels, les comptes consolidés et les rapports du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 7, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER FINANCE

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.

F. Tesch / M. Lambert

Administrateur-délégué / Président

(25960/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LE FOYER FINANCE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 33.850.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 avril 2001 que:

- Monsieur Dominique Laval a été reconduit comme administrateur pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2007 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2006;

- le nombre des administrateurs a été élargi de neuf à dix par la nomination de Monsieur Gaston Schwertzer comme nouvel administrateur pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2004 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2003.

LE FOYER FINANCE

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.

F. Tesch / M. Lambert

Administrateur-délégué / Président

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25961/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

PADANA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.245.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 5 avril 2001

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Frédéric Van Haepere de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter sa démission et le remercie pour l'activité qu'il a déployée jusqu'à ce jour, en lui donnant pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 5 avril 2001, Monsieur Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26005/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 76.705.

L'an deux mille un, le vingt mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEN HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 9 juin 2000, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 818 du 8 novembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gustaaf Saeys, administrateur de sociétés, demeurant à Gijzegem (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Post-Attert (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société pour le déplacer de la rue des Jardiniers 21 L-1835 Luxembourg, au 43, route d'Arlon à L-8009 Strassen.

2) Modification de l'article 2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de la rue des Jardiniers 21, L-1835 Luxembourg, à la Route d'Arlon 43, L-8009 Strassen.

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 alinéa premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saeys, B. Tassigny, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2001, vol. 128S, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 avril 2001.

G. Lecuit.

(25965/220/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 76.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 avril 2001.

G. Lecuit.

(25966/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LE FOYER-SANTE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 72.153.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 7, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER-SANTE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

H. Marx / E. Pierrard

Administrateur / Président

(25962/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LE FOYER-SANTE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 72.153.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mars 2001 que les mandats des administrateurs sortants Madame Jutta Denger, Messieurs Hans-Otto Gilla, Henri Marx, Ulrich Müller, Ernest Pierrard et Gilbert Wolter ont été reconduits pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2002 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2001.

LE FOYER-SANTE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

H. Marx / E. Pierrard

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25963/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LENY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.023.

The balance sheet as at December 31, 2000, registered in Luxembourg, on April 4, 2001, vol. 551, fol. 60, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on April 23, 2001.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, April 19, 2001.

(25967/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

MERIBEL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 42.141.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 17 avril 2001 que:

- Ont démissionné de leur poste d'administrateurs:

M. Teddo Peeren, domicilié à Kraaijenbosstraat 34, B-2360 Oud-Turnhout.

La société PBM N.V. ayant son siège social à Kraaijenbosstraat 34, B-2360 Oud-Turnhout.

- Ont été élus au poste d'administrateurs:

M. Roeland P. Pels, demeurant 24, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg

M. Dirk C. Oppelaar, demeurant 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg

M. Bart Zech, demeurant au 3, chemin de la Glèbe, F-57570 Rodemack.

Ils termineront le mandat des administrateurs précédents, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2006.

- La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. domiciliée 11, boulevard du Prince Henri, a été élue comme nouveau commissaire aux comptes.

- Le siège social a été transféré au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 11, case 14. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25983/724/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LEVENS ADMINISTRATION OFFICE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.118.

The balance sheet as at December 31, 1999, registered in Luxembourg, on April 4, 2001, vol. 551, fol. 60, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on April 23, 2001.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, April 19, 2001.

(25968/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LUXMETALSISTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 33.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 avril 2001, vol. 551, fol. 91, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(25971/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LYNX NEW MEDIA VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 78.697.

L'an deux mille un, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LYNX NEW MEDIA VENTURES GP A LIMITED, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du pays de Galles, établie à One Canada Square, London, E14 5AD,

représentée par Mademoiselle Michèle Helminger, employée privée,

demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 15 mars 2001.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que LYNX NEW MEDIA VENTURES GP A LIMITED, préqualifiée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée LYNX NEW MEDIA VENTURES, S.à r.l., avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78.697, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2000, non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à sept cent cinquante mille Euro (750.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

3) Ces faits exposés, l'associée préqualifiée représentant l'intégralité du capital social a, par son représentant, décidé de prendre la résolution suivante conforme à l'ordre du jour:

Résolution

L'associée unique décide de changer l'année sociale de la société en modifiant l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Art. 13. Financial year.

The Company's accounting year begins on February 1 and ends on January 31 of each year.»

La version française de l'article 13 des statuts est la suivante:

«Art. 13. Année sociale.

L'année sociale commence le 1^{er} février et finit le 31 janvier de chaque année.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé partiellement en langue anglaise, suivi d'une version française.

Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Helminger, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 128S, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

P. Frieders.

(25973/212/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LYNX NEW MEDIA VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 78.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

P. Frieders.

(25974/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

MAGNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.426.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mai 1999

- La cooptation de la société FINIM LIMITED, ayant son siège à Jersey, en tant qu'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Claude Hermes, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 1999.

MAGNI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25975/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

MAGNI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.426.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2000

1. La cooptation de Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant au 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003;

2. Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Certifié sincère et conforme.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2000.

MAGNI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25976/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

NOSTRAS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 30.283.

The balance sheet as at December 31, 2000, registered in Luxembourg, on April 4, 2001, vol. 551, fol. 60, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on April 23, 2001.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, April 19, 2001.

(26001/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LUX-TOP 50, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 59.731.

L'an deux mille un, le neuf avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable LUX-TOP 50, SICAV, avec siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 26 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 460 du 25 août 1997, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 59.731.

Bureau

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction, demeurant à Kayl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Schu, employé de banque, demeurant à Echternach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente Assemblée Générale ordinaire a pour ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2000.

2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000; affectation du résultat.

3. Donner quitus aux Administrateurs.

4. Nominations statutaires.

5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.

6. Divers.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- au journal «Luxemburger Wort» en date du 20 mars 2001 et du 29 mars 2001;

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 207 du 19 mars 2001 et numéro 228 du 28 mars 2001.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été posés au bureau pour inspection.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que deux cent treize mille cent vingt-cinq (213.125) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale ordinaire.

Que conformément à l'article 29 des statuts et aux prescriptions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la présente Assemblée délibère et les décisions sont à prendre à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

V.- Qu'en conséquence, la présente Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'Assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration:

Compartiment LUX-TOP 50 GLOBAL:

| | |
|--|--------------------|
| Actif net au 31 décembre 2000: | 91.746.276,22 USD |
| Résultat net réalisé au 31 décembre 2000: | 11.722.563,87 USD |
| Résultat des opérations au 31 décembre 2000: | -12.972.764,08 USD |

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividende.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2000, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2002:

Monsieur Raymond Kirsch, président;
 Monsieur Jean-Claude Finck, vice-président;
 Monsieur Michel Birel, administrateur;
 Monsieur Gabriel Deibener, administrateur;
 Monsieur Gilbert Ernst, administrateur;
 Monsieur Henri Germeaux, administrateur;
 Monsieur Pit Hentgen, administrateur;
 Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur;
 Monsieur Jacques Mangen, administrateur;
 Monsieur Alphonse Sinnes, administrateur.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2002.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum d'un million soixante-treize mille deux cent cinquante-deux francs luxembourgeois (LUF 1.073.252,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé date qu'en tête des présentes à Luxembourg, 1, rue Zithe.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Nickels, C. Bettendorff, P. Schu, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2001, vol. 129S, fol. 12, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 avril 2001.

T. Metzler.

(25972/222/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LUXMEDICA S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-3960 Ehlange, 37, rue du Centre.

L'an deux mille un, le vingt mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXMEDICA S.A. avec siège social à Foetz constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Differdange en date du 30 novembre 1999 publié au Mémorial Recueil C no 126 en date du 8 février 2000.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Jocelyne Franssen, administrateur-délégué, demeurant à L-5328 Medingen, 26, rue de Dalheim,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Wery, employé privé, demeurant à Mamer, 34, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur William Wery, étudiant, demeurant à B-5000 Namur, 6, rue Nanon.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège de la société à Ehlange pour y fixer son nouveau siège avec modification subséquente de l'article 2, alinéa 1 des statuts.

2) Fixation de l'adresse sociale.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés de sorte que l'assemblée générale extraordinaire est dûment constituée et qu'elle peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président constate qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Ensuite, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Foetz à Ehlange et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établie à Ehlange.»

Deuxième résolution

L'adresse sociale est fixée à L-3960 Ehlange, 37, rue du Centre.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société sont évalués approximativement à dix-sept mille francs (17.000,- francs).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Franssen, P. Wery, W. Wery, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 26 mars 2001, vol. 421, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 avril 2001.

A. Biel.

(25969/203/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

LUXMEDICA S.A., Société Anonyme.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

(25970/203/5) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

MOROTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2000

1. Les cooptations de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, et de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire, sont ratifiées. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

2. Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme.

MOROTE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25995/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

MASTER IMMO PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.169.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2001, vol. 551, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour ordre
FIDUCIAIRE DU LIMPERSBERG S.C.

Signature

(25977/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

MATTERHORN PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.609.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé du 15 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, volume 551, folio 53, case 1, que:

Monsieur Filip Engelbert, administrateur, demeurant à Villa Fridhem, 115 25 Stockholm, Suède a cédé quarante-quatre parts sociales (44) et Madame Lena Patriksson, administrateur, demeurant à Karlavägen 57, 114 49 Stockholm, Suède, douze parts sociales (12) qu'ils possédaient dans la société à Monsieur Stefan Engström, directeur, demeurant en Suisse, Châlet Gatsby, 1936 Verbier.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(25978/230/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

MEDITERRANEAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 41.489.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2001.

(25981/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

MEDITERRANEAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 41.489.

*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire
tenue le 20 juin 2000 à 10.00 heures précises à Luxembourg.*

Sont adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1999 comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe tels que présentés et se soldant par une perte de LUF 135.837,-.

L'Assemblée Générale décide d'additionner cette perte à celle de l'année précédente, soit LUF 1.365.002,- et de reporter cette perte au 1^{er} janvier 2000.

L'Assemblée Générale donne par votes spéciaux, décharge aux Administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

Pour extrait sincère et conforme.

Luxembourg, le 30 janvier 2001.

MCS

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25982/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

MC KECHNIE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 66, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.675.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 mars 2001 que:
- Le siège de la société a été transféré à L-1611 Luxembourg, 66, avenue de la Gare.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25980/304/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

**IRDETO ACCESS HOLDINGS, Société Anonyme Holding,
(anc. MINDPORT HOLDINGS S.A.).**

Registered office: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 72.435.

In the year two thousand and one, on the fifth of April.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of MINDPORT HOLDINGS S.A., R.C. Number B 72.435, with its registered office in Luxembourg, organized as a société anonyme pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 28, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 13 of January 5, 2000.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 29, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations Number 451 of June 27, 2000.

The meeting begins at four-fifteen p.m., Mr Marc Lagesse, accountant, with professional address at 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, «maître en droit», residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, «maître en droit», residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the six thousand five hundred (6,500) shares having a par value of ten (10.-) US dollars each and representing the total capital of sixty-five thousand (65,000.-) US dollars, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

- To change MINDPORT HOLDINGS S.A.'s name to IRDETO ACCESS HOLDINGS.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, passed the following resolution:

First and unique resolution

The name of the Company is changed from MINDPORT HOLDINGS S.A. to IRDETO ACCESS HOLDINGS.

As a consequence Article 1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 1. paragraph 1.** There exists a holding company under the name of IRDETO ACCESS HOLDINGS».

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four-thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le cinq avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MINDPORT HOLDINGS S.A., R.C. B N° 72.435, constituée suivant acte reçu par le notaire instru-

mentaire, en date du 28 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 13 du 5 janvier 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 29 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 451 du 27 juin 2000.

La séance est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Lagesse, comptable, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six mille cinq cents (6.500) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars US chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-cinq mille (65.000,-) dollars US sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Changement de la dénomination sociale de MINDPORT HOLDINGS S.A. en IRDETO ACCESS HOLDINGS.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de MINDPORT HOLDINGS S.A. en IRDETO ACCESS HOLDINGS.

En conséquence l'article 1, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de IRDETO ACCESS HOLDINGS».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Lagesse, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2001, vol. 129S, fol. 13, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(25986/230/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

**IRDETO ACCESS HOLDINGS, Société Anonyme Holding,
(anc. MINDPORT HOLDINGS S.A.).**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 72.435.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°422 du 5 avril 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(25987/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

O-INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.354.

The balance sheet as at December 31, 1999, registered in Luxembourg, on April 4, 2001, vol. 551, fol. 60, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on April 23, 2001.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, April 19, 2001.

(26003/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

**METALDYNE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MASCOTECH EUROPE, S.à r.l.).**

Registered office: Kopstal.
R. C. Luxembourg B 67.919.

In the year two thousand one, on the twenty-seventh of March.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of MascoTech EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8181 Kopstal, 54, route de Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 67.919, incorporated by deed dated on the 29th of December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 193 of March 22nd, 1999, and whose Articles of Association have been once amended by deed dated May 4, 1999.

The meeting is presided by Mr Yves Gérard, employee, residing in Longlier, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of the name of the company from MascoTech EUROPE, S.à r.l. to METALDYNE EUROPE, S.à r.l.

2.- Amendment of article 2 of the articles of association, which shall henceforth read as follows:

Art. 2: The company is incorporated under the name of METALDYNE EUROPE, S.à r.l.

3.- Any other business.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company from MascoTech Europe, S.à r.l. to METALDYNE EUROPE, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article two of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 2.** The company is incorporated under the name of METALDYNE EUROPE, S.à r.l.»

Third resolution

The meeting decides to adapt the capital currency from ECU into EUR and to amend consequently the article six of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 6.** The company's capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand euros), represented by 1,000 (one thousand) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MascoTech EUROPE, S.à r.l. ayant son siège social à L-8181 Kopstal, 54, route de Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 67.919, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 193 du 22 mars 1999, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 4 mai 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Gérard, employé privé, demeurant à Longlier, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Monsieur le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour :

- 1.- Changement de la dénomination de la société de MascoTech EUROPE, S.à r.l. en METALDYNE EUROPE, S.à r.l.
- 2.- Modification afférente de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La Société a pris la dénomination de METALDYNE EUROPE, S.à r.l.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de MascoTech EUROPE, S.à r.l. en METALDYNE EUROPE, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pris la dénomination de METALDYNE EUROPE, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adapter la devise d'expression du capital de ECU en EUR et de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) divisé en 1.000 (mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Y. Gérard, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 8CS, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

J. Elvinger.

(25984/211/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

**METALDYNE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MASCOTECH EUROPE, S.à r.l.).**

Siège social: Kopstal.

R. C. Luxembourg B 67.919.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.
(25985/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

MZI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.661.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2001, vol. 551, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SA

Signature

(25996/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

**IRDETO INVESTMENTS, Société Anonyme,
(anc. MINDPORT INVESTMENTS S.A.).**
Registered office: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 72.436.

In the year two thousand and one, on the fifth of April.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of MINDPORT INVESTMENTS S.A., R.C. Number B 72.436, with its registered office in Luxembourg, organized as a société anonyme pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 28, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 14 of January 5, 2000.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 24, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 444 of June 22, 2000.

The meeting begins at four p.m., Mr Marc Lagesse, accountant, with professional address at 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, «maître en droit», residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, «maître en droit», residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the seven thousand five hundred (7,500) shares having a par value of ten (10.-) US dollars each and representing the total capital of seventy-five thousand (75,000.-) US dollars, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

- To change MINDPORT INVESTMENTS S.A.'s name to IRDETO INVESTMENTS.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, passed the following resolution:

First and unique resolution

The name of the Company is changed from MINDPORT INVESTMENTS S.A. to IRDETO INVESTMENTS.

As a consequence Article 1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 1. paragraph 1.** There exists a limited corporation under the name of IRDETO INVESTMENTS».

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four-fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille un, le cinq avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MINDPORT INVESTMENTS S.A., R.C. B n° 72.436, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°14 du 5 janvier 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 24 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 444 du 22 juin 2000.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Marc Lagesse, comptable, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars US chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-quinze mille (75.000,-) dollars US sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Changement de la dénomination sociale de MINDPORT INVESTMENTS S.A. en IRDETO INVESTMENTS.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de MINDPORT INVESTMENTS S.A. en IRDETO INVESTMENTS. En conséquence l'article 1, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de IRDETO INVESTMENTS».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Lagesse, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2001, vol. 129S, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(25988/230/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

**IRDETO INVESTMENTS, Société Anonyme,
(anc. MINDPORT INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 72.436.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°421 du 5 avril 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(25989/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

MIOR S.A. HOLDING, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.169.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2001

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié au 16, rue Nassau à Luxembourg, est nommé commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 552, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25990/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

PHEDUREG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.607.

The balance sheet as at December 31, 1999, registered in Luxembourg, on April 4, 2001, vol. 551, fol. 60, case 1, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg, on April 23, 2001.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, April 19, 2001.

(26008/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

PERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.880.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 avril 2000

- La cooptation de la société FINIM LIMITED, 35-37 New Street, St. Helier, JE2 3RA Jersey, Channel Islands, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002;

- la cooptation de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002;

- Madame Françoise Dumont, employée privée, 22, C. Aischdall, L-8480 Eischen est nommée Administrateur supplémentaire de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Certifié sincère et conforme.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2000.

PERSI S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26007/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

NUMICO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.588.

In the year two thousand and one, on the twenty-sixth of March at 11.a.m.

Before Maître Georges d'Huart, notary public residing at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NUMICO LUXEMBOURG S.A., a «société anonyme», stock company having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B number 79.588, incorporated by deed enacted dated on the 18 December 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations; and whose Articles of association never been amended.

The meeting is presided by Gregory de Harenne, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Luc Schauss, employee, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Yannick Poos, employee, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares of EUR 1,000 (one thousand euros) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,984,669,000 (one billion nine hundred eighty-four million six hundred sixty-nine thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euros) to EUR 1,984,769,000 (one billion nine hundred eighty-four million seven hundred sixty-nine thousand euros) by the issue of 1,984,669 new shares having a par value of EUR 1,000 each, by a contribution in kind, all the new shares being subject to a global share premium amounting to EUR 63,955,501.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares, including the share premium, by a contribution in kind consisting of two lines of business of a company having its registered office in The Netherlands.

3.- Amendment of paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation in order to reflect such action.

4.- Modification of the registered object of the Company.

5.- Amendment of Article 4 of the articles of incorporation in order to reflect such modification.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,984,669,000 (one billion nine hundred eighty-four million six hundred sixty-nine thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euros) to EUR 1,984,769,000 (one billion nine hundred eighty-four million seven hundred sixty-nine thousand euros) by the issue of 1,984,669 new shares having a par value of EUR 1,000 (one thousand euros) each, all the new shares being subject to a global share premium amounting to EUR 63,955,501.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 1,984,669 new shares NUTRICIA INTERNATIONAL B.V., a Company formed under The Netherlands Law, having its registered office at Rokkeveenseweg 49, 2712 Pj Zoetermeer, The Netherlands, the other shareholder having waived its preferential subscription right.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned company, here represented by Yannick Poos by virtue of a proxy being here annexed;

which declared that all the new shares, including the share premium, have been fully paid up through a contribution in kind as described in the report issue by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. dated March 26, 2001, conclusions of which are detailed hereunder.

Furthermore NUTRICIA INTERNATIONAL B.V., contributor prenamed, declares that:

- it is the sole full owner of such lines of business and possessing the power to dispose of such lines of business, legally and conventionally freely transferable;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such lines of business be transferred to him;
- the transfers of such lines of business are effective today without qualification;
- all further formalities shall be carried out in the relevant jurisdictions in order to duly formalise the transfer of such lines of business and to render it effective anywhere and toward any third party;

NUTRICIA INTERNATIONAL B.V. contributes the lines of business to NUMICO LUXEMBOURG S.A. with economic effect as per December 21, 2000, 24.00 hours (C.E.T.), hereinafter referred to as: «the Effective Date». NUMICO LUXEMBOURG S.A. accepts the contribution of the lines of business also with economic effect as per the Effective Date, such for a valuation equal to the net book value of the lines of business as at the Effective Date, as a result of which the profits and losses in connection with these lines of business will be accounted for in NUMICO LUXEMBOURG S.A. as from the Effective Date.

Auditor's Report

In accordance with articles 32-1 and 26-2 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by PriceWaterhouseCoopers, S.à r.l., an auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Dominique Robyns. The report dated on March 26, 2001 concludes as follows:

«Conclusion:

Based on the work performed as described in section 5, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution In Kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued».

The meeting decides to admit to the subscription of the new shares NUTRICIA INTERNATIONAL B.V., a Company formed under The Netherlands Law, having its registered office at Rokkeveenseweg 49, 2712 Pj Zoetermeer, The Netherlands.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The subscribed capital is set at EUR 1,984,769,000- (one billion nine hundred eighty- four million seven hundred sixty-nine thousand euros, represented by 1,984,769 (one million nine hundred eighty-four thousand seven hundred sixty-nine) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand euros) each, carrying one voting right in the general assembly».

Fourth resolution

The meeting decides to modify the registered object of the Company as follow:

«The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participations, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has a direct or indirect interest, as well as to group companies, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the act of July 31, 1929, on holding companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend Article 4 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 4.** The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participations, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has a direct or indirect interest, as well as to group companies, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the act of July 31, 1929, on holding companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Fixed rate Tax Exemption Request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of two lines of business, nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Economic Community State, the company refers to Article 4.1 of the law of 29th of December 1971 as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present increase of its capital, have been estimated at about three hundred thousand Luxembourg Francs.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-six mars à 11.00 heures le matin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Petange, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NUMICO LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B numéro 79.588, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Gregory de Harenne, employé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Luc Schauss, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Yannick Poos, employée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.984.669.000,- (un milliard neuf cent quatre vingt quatre millions six cent soixante neuf mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille Euros) à EUR 1.984.769.000,- (un milliard neuf cent quatre vingt quatre millions sept cent soixante neuf mille Euros) par l'émission de 1.984.669 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, l'ensemble étant à libérer par apport en nature, toutes les nouvelles actions étant soumises à une prime d'émission globale de EUR 63.955.501.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles actions, y compris la prime d'émission, par apport en nature consistant en deux branches d'activités d'une société ayant son siège social aux Pays-Bas.

3.- Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 5 des statuts afin de refléter les deux premières résolutions.

4.- Modification de l'objet social de la société.

5.- Modification subséquente de l'article 4 des statuts afin de refléter la quatrième résolution.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.984.669.000,- (un milliard neuf cent quatre vingt quatre millions six cent soixante neuf mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille Euros) à EUR 1.984.769.000,- (un milliard neuf cent quatre vingt quatre millions sept cent soixante neuf mille Euros) par l'émission de 1.984.669 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, toutes les nouvelles actions étant émises à une prime d'émission globale de EUR 63.955.501.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 1.984.669 actions nouvelles NUTRICIA INTERNATIONAL B.V., société de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Rokkeveenseweg 49, 2712 Pj Zoetermeer, The Netherlands, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription.

Intervention - Souscription - Libération

La société prédésignée, ici représentée par Yannick Poos en vertu d'une procuration annexée déclare que toutes les nouvelles actions souscrites, y compris la prime d'émission, ont été intégralement libérées par l'apport en nature décrit dans le rapport de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. daté du 26 mars 2001 dont les conclusions sont reprises ci-dessous.

De plus, NUTRICIA INTERNATIONAL B.V., prédésignée, déclare en outre que:

- il est le seul plein propriétaire de ces branches d'activité et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de les acquérir;
- les transferts des deux branches d'activité sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les juridictions concernées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

NUTRICIA INTERNATIONAL B.V. apporte deux branches d'activité à NUMICO LUXEMBOURG S.A. avec effet économique au 21 décembre 2000 à 24.00 (C.E.T.), ci- après la «Date Effective» NUMICO LUXEMBOURG S.A. accepte l'apport des branches d'activités également avec effet économique à la Date Effective, pour une valeur égale à la valeur nette comptable des branches d'activité à la Date Effective, avec pour conséquence que les profits et pertes en relation avec ces branches d'activité seront comptabilisées dans NUMICO LUXEMBOURG S.A. à partir de la Date Effective.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 26 mars 2001 établi par le Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., représenté par Dominique Robyns, qui conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base du travail effectué tel que décrit dans la section 5, nous n'avons pas de commentaires particuliers à émettre sur la valeur totale de l'apport en nature. Rien n'a été porté à notre connaissance qui contredise que la valeur de l'apport en nature n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre.»

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les actionnaires décident de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.984.769.000,- (un milliard neuf cent quatre vingt quatre millions sept cent soixante neuf mille euros), représenté par 1.984.769 (un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-neuf) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«L' objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, direct ou indirect, ainsi qu'aux sociétés du groupe, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts qui se lira désormais comme suit:

«**Art. 4.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, direct ou indirect, ainsi qu'aux sociétés du groupe, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par l'apport en nature de deux branches d'activité par une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, la société requiert sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ trois cent mille francs luxembourgeois.

Provision:

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec, Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. De Harenne, L. Schauss, Y. Poos, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2001, vol. 868, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 avril 2001.

G. d'Huart.

(26002/207/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

POWERGEN LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

In the year two thousand and one, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of associates of POWERGEN LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 99, Grand-rue, Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary Maître Joseph Elvinger, on 2nd of December, 2000 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»).

The meeting was presided by Mr Eric Isaac, group resident manager, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium and as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associate represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all seventy-one thousand nine hundred and seventy-one (71,971) class A shares and all thirty thousand (30,000) class B shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

Amendment of article 14 of the articles of incorporation by adding the following paragraph thereto:

«While respecting the above preferences, the associates may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.»

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

Sole resolution

It is resolved to amend article 14 of the articles of incorporation by adding the following paragraph at the end thereof:

«While respecting the above preferences, the associates may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and, French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenu l'assemblée générale extraordinaire des associés de POWERGEN LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 99, Grand-rue, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, en date du 2 décembre 2000 non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

L'assemblée est présidée par M. Eric Isaac, gérant résident du groupe, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique et comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé représenté ainsi que le nombre et les classes de parts qui sont détenus par lui sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les soixante et onze mille neuf cent soixante et onze (71.971) parts sociales de la classe A et les trente mille (30.000) parts sociales de la classe Ben émission sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 14 des statuts en ajoutant un alinéa supplémentaire comme suit:

«Sous respect des préférences décrites ci-dessus, les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Unique résolution

Il est décidé de modifier l'article 14 des statuts en ajoutant l'alinéa suivant à la fin de cet article:

«Sous respect des préférences décrites ci-dessus, les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Isaac, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 8CS, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

J. Elvinger.

(26019/211/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

POWERGEN LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(26020/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

SELVISA SNACK

Siège social: L-7462 Moesdorf, 25, rue d'Ettelbrück.

R. C. Luxembourg B 71.847.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 552, fol. 2, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

Signature.

(26043/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

PICTET INSTITUTIONAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.594.

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 5 avril 2001 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 31 décembre 2000 tels que soumis par le Conseil d'Administration.
3. L'Assemblée a approuvé le paiement d'un dividende et le report du résultat net.
4. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2000.
5. L'Assemblée a ratifié la cooptation de M. Christian Gellerstad en remplacement de Mme Ailbhe Jennings.

L'Assemblée a reconduit les mandats de M. Frédéric Fasel, Pierre-Alain Eggly, Rod Hearn, Yves Martignier, Jean Pilloud, Patrick Schott et Christian Gellerstad.

6. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

Pour PICTET INSTITUTIONAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26009/052/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.579.

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg, le 2 avril 2001 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 31 décembre 2000 tels que soumis par le Conseil d'Administration.
3. L'Assemblée a approuvé le report du résultat net.
4. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2000.
5. L'Assemblée a donné décharge aux Réviseurs d'Entreprise de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2000.
6. L'Assemblée a reconduit les mandats de M. Charles Pictet, Avv Franco Grande Stevens, M. Riccardo Grande Stevens, M. Nicholas Johnson, Pr. Dr. Marco Vitale, M. Philippe Bertherat, M. Nicolas Pictet, M. Karlheinz Pfeffer.

Pour PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26010/052/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

PROMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Kayl.
R. C. Luxembourg B 36.928.

L'an deux mille un, le quatorze mars.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMED S.A., avec siège social à Kayl, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte notarié, en date du 8 mai 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 407 du 24 octobre 1991, transformée en société anonyme suivant acte notarié en date du 31 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 190 du 16 mai 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Theis, comptable, demeurant à Audun-le-Tiche (France). Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Ratification de la décision du changement du nombre des actions représentant le capital social de la société ainsi que de la valeur nominale des actions prise par l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2000.

2. Augmentation de capital à concurrence de cent soixante mille francs luxembourgeois (160.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à deux millions cent soixante mille francs luxembourgeois (2.160.000,- LUF) par l'émission de huit (8) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3. Souscription et libération des huit (8) actions nouvelles par les actionnaires actuels.

4. Suppression de la valeur nominale des actions.

5. Augmentation de capital de dix-huit mille trois cent cinquante-neuf francs luxembourgeois (18.359,- LUF) par prélèvement sur les réserves, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de deux millions cent soixante-dix-huit mille trois cent cinquante-neuf francs luxembourgeois (2.178.359,- LUF) représenté par cent huit (108) actions sans désignation de valeur nominale.

6. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet au 1^{er} janvier 2001, au taux de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de cinquante-quatre mille euro (54.000,- EUR) représenté par cent huit (108) actions sans désignation de valeur nominale.

7. Rétablissement d'une valeur nominale de 500,- EUR par action.

8. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision, prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2000, de modifier le nombre des actions représentant le capital social de la société ainsi que la valeur nominale des actions, de sorte que 20 actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune ont été remplacées par 1 action d'une valeur nominale de 20.000,- LUF chacune.

Après cette modification, le capital social de la société a un montant de 2.000.000,- LUF représenté par 100 actions d'une valeur nominale de 20.000,- LUF chacune et portant les numéros de certificats allant de 1 à 100.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante mille francs luxembourgeois (160.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à deux millions cent soixante mille francs luxembourgeois (2.160.000,- LUF) par l'émission de huit (8) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF) chacune, portant les numéros de certificats allant de 101 à 108, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1. THILTGES PAUL & Cie SCA, ayant son siège social à B-1020 Bruxelles, 54, rue Mellery, ici représentée par Monsieur Jean-Marc Theis, prénommé, en vertu d'une procuration spéciale, datée au 13 mars 2001, laquelle société déclare souscrire 4 actions nouvelles.

2. Monsieur Jean-Marc Theis, prénommé, lequel déclare souscrire 4 actions nouvelles.

Les 8 actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces ensemble avec une prime d'émission de six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF) par action nouvelle de sorte que le montant total de quatre millions neuf cent soixante mille francs luxembourgeois (4.960.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de dix-huit mille trois cent cinquante-neuf francs luxembourgeois (18.359,- LUF) par prélèvement sur les réserves, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de deux millions cent soixante-dix-huit mille trois cent cinquante-neuf francs luxembourgeois (2.178.359,- LUF) représenté par cent huit (108) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet au 1^{er} janvier 2001, au taux de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de cinquante-quatre mille euro (54.000,- EUR) représenté par cent huit (108) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de rétablir une valeur nominale de 500,- EUR par action.

Sixième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille euro (54.000,- EUR) représenté par huit (108) actions d'une valeur nominale de cinq cents euro (500,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cent mille francs luxembourgeois (100.000 LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schmit, A. Braquet, J.M. Theis, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 8CS, fol. 68, case 1. – Reçu 49.600 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 avril 2001.

G. Lecuit.

(26022/220/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

PROMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Kayl.

R. C. Luxembourg B 36.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 avril 2001.

G. Lecuit.

(26023/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

RENDILHO & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 7, avenue François Clément.

R. C. Luxembourg B 58.213.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le trois avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Madame Isilda Maria Arcanjo de Moura da Cunha Rendilho, ouvrière, épouse de Monsieur Armando Augusto da Cunha Rendilho, demeurant à Mondorf-les-Bains, 2, rue St. Michel;

2.- Monsieur Armando Augusto da Cunha Rendilho, ouvrier, demeurant à Mondorf-les-Bains, 2, rue St. Michel.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée RENDILHO & FILS, S.à r.l., avec siège social 7, avenue François Clément, à L-5612 Mondorf-les-Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 287 du 10 juin 1997,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 58.213.

II.- Le capital social est de cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs. 1.000,-) chacune, entièrement libérées et réparties entre les associés comme suit:

1.- Madame Isilda Maria Arcanjo de Moura Da Cunha Rendilho, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales 250

2.- Monsieur Armando Augusto Da Cunha Rendilho, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales. 250

Total: cinq cents parts sociales. 500

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge est donnée à Madame Alice De Jesus Brandao da Silva, commerçante, demeurant à Dudelange, 101, rue des Minières de sa fonction de gérante technique et à Madame Isilda Maria Arcanjo De Moura Da Cunha Rendilho, pré-qualifiée, de sa fonction de gérante administrative.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile des associés à Mondorf-les-Bains, 2, rue St. Michel.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: I. Arcanjo De Moura Da Cunha Rendilho, A. Da Cunha Rendilho, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 129S, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 avril 2001.

T. Metzler.

(26031/222/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

POLE STAR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.010.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour POLE STAR HOLDINGS S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(26017/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

POLE STAR HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.010.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 avril 2001

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice au 31 décembre 2001:

Conseil d'administration:

M. Sergio Vicari, dirigeant d'entreprise, demeurant à Cittaducale (Italie), président;

M. Hervé Poncin, administrateur de sociétés, demeurant à Beaufays (Belgique), administrateur

M. Marcel Recking, économiste, demeurant à Bertrange (Luxembourg), administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour POLE STAR HOLDINGS S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26018/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

SARASOTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.676.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

SANDBOR INTERNATIONAL LIMITED, The Lake Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Tortola, le 9 mars 2001,

lui-même ici représenté par Mademoiselle Caroline Notte, juriste, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une faculté de substitution exercée à Luxembourg, le 21 mars 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SARASOTA S.A., R.C.B. numéro 64.676, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 595 du 17 août 1998;

- La société a actuellement un capital d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société SARASOTA S.A.;

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société SARASOTA S.A. avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société SARASOTA S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- le mandant reconnaît avoir pris connaissance et approuver les comptes annuels au 31 décembre 1998, 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000, de même que les rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement oblitérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SARASOTA S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Notte, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2001, vol. 868, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 avril 2001.

G. d'Huart.

(26039/207/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

SAILING SPINNACKER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.631.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2001, vol. 551, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Annule et remplace le bilan déposé à Luxembourg le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, Case 7 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour SAILING SPINNACKER HOLDING S.A.

Signature

(26038/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

SCOobi S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 78.616.

In the year two thousand and one, on the fifth of April.

Before Us, Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of SCOobi S.A., R.C. N° 78.616, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 25, 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated March 8, 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at five-thirty p.m., Ms Beatriz Gonzalez Raposo, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, residing at Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three hundred and eighteen (318) shares with a par value of one hundred (100.-) euros each, representing the total capital of thirty-one thousand and eight hundred (31,800.-) euros are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To reduce the par value of the shares from one hundred (100) euros each to ten (10) euros each and to increase the number of shares issued from 318 to 3,180.

2. To increase the issued share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred and forty (2,540) euros to thirty-four thousand three hundred and forty (34,340) euros by the issue of two hundred and fifty-four (254) new shares of a par value of ten (10) euros each. Payment in cash together with a share premium of three thousand three hundred and fifty-eight point seventy-five (3,358.75) euros per share.

3. To amend Articles 5 of the Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The par value of the shares is reduced from one hundred (100) euros each to ten (10) euros each and consequently the number of shares issued is increased from 318 to 3,180.

The Board of Directors is entrusted to distribute these 3,180 shares between the existing shareholders proportionately to their participation in the Company.

Second resolution

The share capital of the Company is increased by an amount of EUR 2,540.-, so as to raise it from its present amount of EUR 31,800.- to EUR 34,340.- by the creation and issue of 254 new shares having a par value of EUR 10.- each.

The shareholders having waived their preferential subscription rights, the 254 new shares have been entirely subscribed as follows:

- for 98 new shares by ZAS FAST S.L., a company with registered office at Paseo de los Parques 17, 28109 Alcobendas, Madrid, Spain,

- for 7 new shares by Mr Carlos Casals Oliver, residing at Plaza Valparaiso 3, 28016 Madrid, Spain, and

- for 149 new shares by COSMHOGAR S.A., a company with registered office at C/Bach 42-46, Poligono Industrial Can Jordi, 08191 Rubi, Barcelona, Spain,

all three here represented by Ms Beatriz Gonzalez Raposo, prenamed, by virtue of three proxies given in Spain, on April 5, 2001.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The 254 new shares have been entirely paid up in cash together with an issue premium of EUR 3,358.75 per share, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to this, so that the aggregate amount of EUR 855,662.50 is as of now available to the Company.

Third resolution

As a consequence of the two preceding resolutions, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«Art. 5. Capital.

5.1 The Company has an issued capital of thirty-four thousand three hundred and forty (34,340.-) euros (EUR), divided into three thousand four hundred and thirty-four (3,434) shares with a par value of ten (10.-) euros (EUR) each, which have been fully paid up in cash.

5.2 The Company shall have an authorized capital of one hundred thousand (100,000.-) euros (EUR), divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of ten (10.-) euros (EUR) each.»

Valuation

For registration purposes the present capital increase, together with the share premium, is valued at thirty-four million five hundred and seventeen thousand three hundred and forty (34,517,340.-) Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at six p.m..

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le cinq avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de SCOobi S.A., R.C. N° 78.616, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 octobre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 mars 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Mademoiselle Beatriz Gonzalez Raposo, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix-huit (318) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille huit cents (31.800,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction de la valeur nominale des actions de cent (100,-) euros chacune à dix (10,-) euros chacune et augmentation du nombre des actions émises de 318 à 3.180.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux mille cinq cent quarante (2.540,-) euros à trente-quatre mille trois cent quarante (34.340,-) euros par l'émission de deux cent cinquante-quatre (254) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune. Libération en espèces ensemble avec une prime d'émission de trois mille trois cent cinquante-huit virgule soixante-quinze (3.358,75) euros par action.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est réduite de cent (100,-) euros à dix (10,-) euros et en conséquence le nombre des actions émises est augmenté de 318 à 3.180.

Le Conseil d'Administration est chargé de répartir ces 3.180 actions entre les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société.

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 2.540,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.800,- à EUR 34.340,- par la création et l'émission de 254 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.

Les actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les 254 actions nouvelles ont été intégralement souscrites comme suit:

- pour 98 actions nouvelles par ZAS FAST S.L., une société avec siège social à Paseo de los Parques 17, 28109 Alcobendas, Madrid, Espagne,

- pour 7 actions nouvelles par Monsieur Carlos Casals Oliver, demeurant à Plaza Valparaiso 3, 28016 Madrid, Espagne, et

- pour 149 actions nouvelles par COSMHOGAR S.A., une société avec siège social à C/Bach 42-46, Poligono Industrial Can Jordi, 08191 Rubi, Barcelone, Espagne,

tous les trois ici représentés par Mademoiselle Beatriz Gonzalez Raposo, préqualifiée, en vertu de trois procurations données en Espagne, le 5 avril 2001.

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les 254 nouvelles actions ont été intégralement libérées en espèces, ensemble avec une prime d'émission de EUR 3.358,75 par action, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément, de sorte que le montant total de EUR 855.662,50 est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-quatre mille trois cent quarante (34.340,-) euros (EUR), représenté par trois mille quatre cent trente-quatre (3.434) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune, entièrement libérées en espèces.

5.2 Le capital autorisé de la Société est établi à cent mille (100.000,-) euros (EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital, ensemble avec la prime d'émission, est évaluée à trente-quatre millions cinq cent dix-sept mille trois cent quarante (34.517.340,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: B. Gonzalez Raposo, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2001, vol. 129S, fol. 16, case 10. – Reçu 345.173 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(26040/230/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

SCOobi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 78.616.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 430 du 5 avril 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(26041/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

NORDEA LIFE & PENSIONS S.A., Société Anonyme,

(anc. SAFE ASSURANCE S.A.).

Siège social: Findel-Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.996.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26036/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

NORDEA LIFE & PENSIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Findel-Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.996.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26037/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

FONDATION ELYSIS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Association sans but lucratif constituée par acte du 30 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 810 du 5 novembre 1998.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2001 que les statuts de l'association ont été intégralement reformulés pour désormais avoir la teneur suivante:

Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une association sans but lucratif sous la dénomination FONDATION ELYSIS A.s.b.l.

Art. 2. Le siège de l'Association est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Art. 3. La durée de l' Association est illimitée.

Art. 4. L'Association a pour objet:

(1) l'acquisition, la construction et l'exploitation, directement ou indirectement, d'un ou de plusieurs immeubles aux fins d'y établir et exploiter ou faire exploiter une ou plusieurs maisons de soins, avec centre de jour et centre de convalescence;

(2) de contribuer au bien être physique, psychique, moral, matériel et socioculturel des personnes âgées, pensionnaires de ses maisons de soins;

(3) d'organiser tous services et soins stationnaires et ambulatoires aux personnes âgées;

(4) la prise de participations dans des entreprises ayant des buts similaires ou complémentaires;

(5) toutes autres opérations pouvant aider à réaliser l'objet principal.

Membres

Art. 5. Le nombre minimum des membres est fixé à 12, le nombre maximum à 16.

Art. 6. L'exclusion d'un membre peut être prononcée pour un des motifs suivants:

1. Préjudice volontairement causé aux intérêts de l' Association;

2. Non-paiement de la cotisation.

Avant de prononcer une exclusion pour le cas sub 1, l'assemblée générale convoquera le membre en question pour entendre sa défense.

Art. 7. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit aux biens de l'Association.

Art. 8. Tous les membres paient une cotisation annuelle qui ne peut être supérieure à deux mille francs luxembourgeois (LUF 2.000,-).

Administration

Art. 9. L'Association est gérée par un conseil d'administration qui comprend 16 membres. Il se réunit au moins six fois par an.

Art. 10. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 11. Le conseil d'administration ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente. Il est convoqué par le président ou deux de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix, la voix du président étant, en cas de partage, prépondérante. Les décisions prises sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et par le secrétaire.

Assemblée générale

Art. 12. Sont réservées à la compétence de l'assemblée générale:

1. Modification aux statuts sociaux;

2. L' admission et l' exclusion de membres;

3. Nomination et révocation des membres du conseil d'administration;

4. Renouvellement du conseil d'administration;

5. Nomination d'un réviseur de caisse parmi les membres inscrits à la liste officielle des Réviseurs d'Entreprises;

6. Approbation des budgets et des comptes;

7. Dissolution volontaire de l'Association.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle aura lieu au mois de mai.

Les membres sont convoqués aux assemblées générales par écrit.

Art. 14. L'assemblée est présidée par le président ou, en son absence, par un autre membre du conseil d'administration.

Art. 15. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix émises, sauf les cas où la loi requiert une majorité supérieure. En cas de parité, celle du président de l'assemblée est prépondérante.

Art. 16. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans les procès-verbaux signés par le président et par le secrétaire.

Dispositions générales

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. En cas de dissolution, l'assemblée générale désignera un liquidateur et déterminera ses pouvoirs. Elle déterminera l'affectation de l'actif social net restant après acquittement des dettes et apurement des charges.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 9, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26090/501/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

IMMOBILIARE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) EUROPEAN INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (B.V.I.) .

2) OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (B.V.I.) .

Toutes sont ici représentées par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: IMMOBILIARE INVEST S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Rodange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, l'exploitation et l'administration de biens immobiliers, l'exécution de toutes opérations mobilières, commerciales, financières et immobilières, notamment dans le domaine de tourisme et de la culture, dans les limites prévues par la loi.

Elle pourra procéder à toutes missions de négociation et médiation au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société, en outre, a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) d'actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou de toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV.- Année sociale, Assemblée Générales

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre V.- Généralités

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2001.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|--|-------|
| 1.- EUROPEAN INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD, prédésignée, mille cinq cent cinquante actions. . . | 1.550 |
| 2.- OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED, prédésignée, mille cinq cent cinquante actions | 1.550 |
| Total: trois mille cent actions | 3.100 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans prenant cours ce jour et se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2006:

- 1) COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
- 2) Monsieur Stefano Giuffra, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- 3) Monsieur Salvatore Corelli, administrateur de sociétés, demeurant à Audun-le-Tiche, France.

Troisième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire pour une durée de six ans prenant cours ce jour et se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2006:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques EUROPEAN INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD, ayant son siège social à Tortola (BVI).

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 8CS, fol. 75, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

J. Elvinger.

(26097/211/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2001.

LINDINGER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 53.398.

L'an deux mille un, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LINDINGER HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, R.C. Luxembourg section B numéro 53.398, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 du 7 mars 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Kim Lindinger, administrateur de sociétés, demeurant à Ehnen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de Luxembourg-Ville à Ehnen (Commune de Wormeldange).
- 2.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.
- 3.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg-Ville à Ehnen (Commune de Wormeldange), à l'adresse suivante: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Ehnen (Commune de Wormeldange).»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive:

A) des administrateurs suivants:

1) Monsieur Asger Lindinger, directeur de société, demeurant à Benaldema Costa/Malaga (Espagne); actuellement démissionnaire;

2) Madame Hanne Fjeldhoff, secrétaire, demeurant à Luxembourg;

B) du commissaire aux comptes suivant:

la société COOPERS & LYBRAND (actuellement PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.), ayant son siège social à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer:

A) comme nouveaux administrateurs:

1) Madame Susanne Jensen, employée privée, demeurant à Bertrange;

2) Monsieur Morgane Detrait, employée privée, demeurant à Ehnen;

B) comme nouveau commissaire aux comptes:

La société KPMG, ayant son siège social à Luxembourg.

Leurs mandats, ainsi que celui de Monsieur Kim Lindinger, comme administrateur, président du conseil d'administration et administrateur-délégué, prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: K. Lindinger, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol.8CS, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

J. Elvinger.

(26255/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2001.

MAYFLOWER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

In the year two thousand one, on the fourteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MAYFLOWER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its corporate seat at L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau, incorporated by notarial deed on the twenty third of January 2001, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr. Olivier Ferres, consultant, residing in Nospelt.

The chairman appointed as secretary Mr Anthony Braesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Nicolas Cuisset, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at twelve thousand United States Dollars (USD 12.000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

3. Change of the accounting year-end to the last day of March, the accounting year having started on January 23, 2001, closing on March 31, 2001.

4. Capital increase to the extent of one hundred nine million fifty thousand United States Dollars (USD 109,050,000) to raise it from its present amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000.-) to one hundred nine million sixty two thousand United States Dollars (USD 109,062,000.-) by creation and issue of one million nine thousand five hundred (1.090.500) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each;

5. Agreement by the existing shareholder to the following subscription:

| <i>Subscriber</i> | <i>Number of new shares</i> |
|--|-----------------------------|
| MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. | (1,090,500) |

6. Subscription and full payment of one million ninety thousand five hundred (1,090,500) new shares by MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. by contribution in kind consisting of one portion of all the assets and liabilities of MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. this portion being hereby transferred to and accepted by the Company at the value of one hundred nine million fifty thousand one hundred eighty four United States Dollars (USD 109,050,184.-), the remainder of the assets and liabilities to be transferred on the same day to another Luxembourg registered société à responsabilité limitée MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l. with registered office at L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

7. Allocation of the excess contribution of one hundred eighty four United States Dollars (USD 184.-) to the legal reserve of the Company.

6. Amendment of article six of the Company's bylaws to give it the following wording:

«The share capital is fixed at one hundred nine million sixty two thousand United States Dollars (USD 109,062,000.), represented by one million ninety thousand six hundred twenty (1,090,620) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.»

7. Miscellaneous.

Alter the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the accounting year-end to the last day of March, the accounting year having started on January 23, 2001, closing on March 31, 2001.

Second resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of one hundred nine million fifty thousand United States Dollars (USD 109,050,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000) to one hundred nine million sixty two thousand United States Dollars (USD 109,062,000.-) by creation and issue of one million ninety thousand five hundred (1,090,500) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

Third resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the company MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the one million ninety thousand five hundred (1,090,500) new shares and pay them fully up in the amount of one hundred nine million fifty thousand United States Dollars (USD 109,050,000.-) by contribution in kind consisting of one portion of all the assets and liabilities of MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A., this portion being hereby transferred to and accepted by the Company at the value of one hundred nine million fifty thousand one hundred eighty four United States Dollars (USD 109,050,184.-), the full remainder of all such assets and liabilities to be transferred simultaneously today to another Luxembourg registered société à responsabilité limitée MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l. with registered office at 10, rue du Ruisseau L-4944 Bascharage.

The portion of all the assets and liabilities (part of universality) hereby contributed to MAYFLOWER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l. by MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. consists of all the rights and obligations related to the shares held by this latter in MAYFLOWER (US) HOLDINGS Inc., MAYFLOWER VERMÖGENSWERWALTUNGS GmbH, GELCOURT LIMITED, as well as, bank balances, a receivable due from MAYFLOWERS (US) HOLDINGS Inc. and sundry assets and liabilities.

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in the balance sheet of the contributed company MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. dated today, 14th day of March, 2001, which will remain here annexed, in order to be an integral part of the deed.

Further to this, the management of MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. has declared that it will accomplish all formalities to transfer legal ownership of the contributed assets and liabilities to the Company.

Fourth resolution

The meeting resolved to allocate the excess contribution of one hundred eighty four United States Dollars (USD 184.-) to the legal reserve of the Company.

Fifth resolution

The meeting resolved to amend article six of the Company's Articles of Incorporation to give it the following wording:

«The share capital is fixed at one hundred nine million sixty two thousand United States Dollars (USD 109,062,000.), represented by one million ninety thousand six hundred twenty (1,090,620) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately two hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 250,000.-).

Pro Fisco

The contribution in kind consisting of all assets and liabilities (entire property) of a company incorporated in the European Community to several Luxembourg resident companies (the beneficiaries), the Company refers to article 4-1. of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a french translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée MAYFLOWER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., ayant son siège social à L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau, constituée suivant acte reçu en date du 23 janvier 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Anthony Braesch, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Cuisset, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à douze mille Dollars des Etats-Unis (USD 12.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de clôture de l'année sociale au dernier jour du mois de mars, l'année sociale ayant commencé le 23 janvier 2001 se clôturant au 31 mars 2001.

2. Augmentation du capital social par apport en nature à concurrence de cent neuf millions cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 109.050.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de douze mille Dollars des Etats-Unis (USD 12.000,-) à cent neuf millions soixante deux mille Dollars des Etats-Unis (USD 109.062.000,-) par la création et l'émission de un million quatre vingt dix mille cinq cents (1.090.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

3. Approbation de la souscription suivante par l'actionnaire existant:

| <i>Souscripteur</i> | <i>Nombre de parts sociales nouvelles</i> |
|---------------------------------------|---|
| MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. | (1.090.500) |

4. Souscription et libération intégrale des un million quatre vingt dix mille cinq cents (1.090.500) parts sociales nouvelles par MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. par apport en nature d'une part de tous les actifs et passifs de MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A., laquelle portion est par la présente transférée à et acceptée par la Société à la valeur de cent neuf millions cinquante mille cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis (USD 109.050.184,-), la part restante de tous ses actifs et passifs étant apportée à la même date à une autre société à responsabilité limitée luxembourgeoise, MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., ayant son siège social au 10, rue du Ruisseau, L-4944 Bascharage.

5. Allocation de l'excédent de contribution de cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis (USD 184,-) à la réserve légale de la société.

6. Modification afférente de l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent neuf millions soixante deux mille Dollars des Etats-Unis (USD 109.062.000,-), représenté par un million quatre vingt dix mille six cent vingt (1.090.620) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.»

7. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'année sociale pour la fixer au dernier jour du mois de mars, l'année sociale ayant commencé le 23 janvier 2001 se clôturant au 31 mars 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent neuf millions cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 109.050.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de douze mille Dollars des Etats-Unis (USD 12.000,-) à cent neuf millions soixante deux mille Dollars des Etats-Unis (USD 109.062.000,-) par la création et l'émission de un million quatre-vingt-dix mille cinq cents (1.090.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

Troisième résolution

Intervention - souscription - paiement

Est alors intervenue la société MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A., prédésignée, laquelle, par son mandataire, déclare souscrire aux un million quatre-vingt-dix mille cinq cents (1.090.500) parts sociales et les libérer intégrale-

ment au montant de cent neuf millions cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 109.050.000,-) par apport en nature constitué d'une partie de tous les actifs et passifs de ladite MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A., laquelle fraction d'universalité est par la présente transférée à et acceptée par la Société à la valeur de cent neuf millions cinquante mille cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis (USD 109.050.184,-), la fraction totale restante de tous ces actifs et passifs étant apportée simultanément aujourd'hui à une autre société à responsabilité limitée luxembourgeoise, MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., ayant son siège social au 10, rue du Ruisseau, L-4944 Bascharage.

La portion de tous les actifs et passifs (fraction d'universalité) apportée à MAYFLOWER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l. par MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. consiste en tous les droits et obligations en relation avec les actions détenues par cette dernière dans MAYFLOWER (US) HOLDINGS Inc, MAYFLOWER VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH, GELCOURT LIMITED, une reconnaissance de dette émanant de MAYFLOWER (US) HOLDINGS Inc, des avoirs bancaires et divers actifs et passifs résiduels.

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de la société apportée à MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A., en date de ce jour 14 mars 2001, lequel bilan restera ci-annexé de sorte à faire partie intégrante du présent acte.

De plus, la gérance de MAYFLOWER OVERSEAS HOLDING S.A. a déclaré que toutes les formalités pour le transfert juridique à titre universel de la portion des actifs et passifs apportée à la Société seront accomplies.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'allouer l'excédent de contribution de cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis (USD 184.-) à la réserve légale de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la modification afférente de l'article six des Statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent neuf millions soixante-deux mille Dollars des Etats-Unis (USD 109.062.000,-), représenté par un million quatre-vingt-dix mille six cent vingt (1.090.620) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000.-).

Pro Fisco

L'apport en nature consistant en l'apport de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société ayant son siège social dans la Communauté Européenne simultanément à plusieurs sociétés résidentes luxembourgeoises (les bénéficiaires), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, A. Braesch, N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2001, vol. 8CS, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

J. Elvinger.

(26268/211/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2001.

PLAINE VERTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.328.

Extrait

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 mars 2001 que:

- Le nombre des administrateurs est passé de trois à quatre;

- Monsieur Ruggeromassimo Jannuzzelli, administrateur de sociétés demeurant à Montesegele (Italie) a été nommé au poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol.12, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26014/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.
R. C. Luxembourg B 80.665.

In the year two thousand one, on the fourteenth of March.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its corporate seat at L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau, incorporated by notarial deed on the twenty third of January 2001, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt.

The chairman appointed as secretary Mr Anthony Braesch, lawyer, residing in 99, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Nicolas Cuisset, lawyer, residing in 19, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at twelve thousand United States Dollars (USD 12,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

3. Change of the accounting year-end to the last day of March, the accounting year having started on January 23, 2001, closing on March 31, 2001.

4. Capital increase to the extent of one hundred sixty six million one hundred forty five thousand United States Dollars (USD 166,145,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000.-) to one hundred sixty six million one hundred fifty seven thousand United States Dollars (USD 166,157,000.-) by creation and issue of one million six hundred sixty one thousand four hundred fifty (1,661,450) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

5. Agreement by the existing shareholders to the following subscription:

| <i>Subscriber</i> | <i>Number of new shares</i> |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. | (1,661,450) |

4. Subscription and full payment of the one million six hundred sixty one thousand four hundred fifty (1.661.450) new shares by MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. by contribution in kind consisting of one portion of all its assets and liabilities, this portion being hereby transferred to and accepted by the Company at the value of one hundred sixty six million one hundred forty five thousand sixty three United States Dollars (USD 166,145,063.-), the remainder of the assets and liabilities being transferred today to an other Luxembourg registered société à responsabilité limitée MAYFLOWER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l. with registered office at 10, rue du Ruisseau L-4944 Bascharage.

5. Allocation of the excess contribution of sixty three United States Dollars (USD 63.-) to the legal reserve of the Company.

6. Amendment of article six of the Company's bylaws to give it the following wording:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred sixty six million one hundred fifty seven thousand United States Dollars (USD 166,157,000.-), represented by one million six hundred sixty one thousand five hundred seventy (1,661,570) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.»

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the accounting year-end to the last day of March, the accounting year having started on January 23, 2001, closing on March 31, 2001.

Second resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of one hundred sixty six million one hundred forty five thousand United States Dollars (USD 166,145,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000.-) to one hundred sixty six million one hundred fifty seven thousand United States Dollars (USD 166,157,000.-) by creation and issue of one million six hundred sixty one thousand four hundred fifty (1,661,450) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the company MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A., prenamed, through its proxyholder declared to subscribe to the one million six hundred sixty one thousand four hundred fifty (1,661,450) new shares and pay them fully up in the amount of one hundred sixty six million one hundred forty five thousand United States Dollars (USD 166,145,000.-) by contribution in kind consisting of one portion of all the assets and liabilities of MAYFLOWER OVER-

SEAS HOLDINGS S.A., this portion being hereby transferred to and accepted by the Company at the value of one hundred sixty six million one hundred forty five thousand sixty three United States Dollars (USD 166,145,063.-), the full remainder of all such assets and liabilities to be transferred simultaneously today to an other Luxembourg registered société à responsabilité limitée MAYFLOWER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l. with registered office at 10, rue du Ruisseau L-4944 Bascharage.

The portion of all the assets and liabilities (part of universality) hereby contributed to MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l. by MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. consists of all the rights and obligations related to the shares held by this latter in MAYFLOWER OVERSEAS INVESTMENTS (IRELAND) LIMITED and in a loan receivable.

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in the balance sheet of the contributed company MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. dated today, 14th day of March, 2001, which will remain here annexed, in order to be an integral part of the deed.

Further to this, the management of MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. has declared that it will accomplish all formalities to transfer legal ownership of the contributed assets and liabilities to the Company.

Fourth resolution

The meeting resolved to allocate the excess contribution of sixty three United States Dollars (USD 63.-) to the legal reserve of the Company

Fifth resolution

The meeting resolved to amend article six of the Company's Articles of Incorporation to give it the following wording:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred sixty six million one hundred fifty seven thousand United States Dollars (USD 166,157,000.-), represented by one million six hundred sixty one thousand five hundred seventy (1,661,570) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately two hundred fifty thousand Luxembourg francs (LUF 250,000.-).

Pro fisco

The contribution in kind consisting of all assets and liabilities (entire property) of a company incorporated in the European Community to several Luxembourg resident companies (the beneficiaries), the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., ayant son siège social à L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau, constituée suivant acte reçu en date du 23 janvier 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant au 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Anthony Braesch, juriste, demeurant au 99, rue des Ma-raîchers, L-2124 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Cuisset, juriste, demeurant 19, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à douze mille Dollars des Etats-Unis (USD 12.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de clôture de l'année sociale au dernier jour du mois de mars, l'année sociale ayant commencé le 23 janvier 2001 se clôturant au 31 mars 2001.

2. Augmentation du capital social par apport en nature à concurrence de cent soixante six millions cent quarante cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 166.145.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de douze mille Dollars des Etats-Unis (USD 12.000,-) à cent soixante six millions cent cinquante sept mille Dollars des Etats-Unis (USD 166.157.000,-) par la création et l'émission de un million six cent soixante et un mille quatre cent cinquante (1.661.450) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

3. Approbation de la souscription suivante par l'actionnaire existant:

| <i>Souscripteur</i> | <i>Nombre de parts sociales nouvelles</i> |
|---------------------------------------|---|
| MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. | (1.661.450) |

4. Souscription et libération intégrale des un million six cent soixante et un mille quatre cent cinquante (1.661.450) parts sociales nouvelles par MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. par apport en nature d'une portion de tous ses actifs et passifs, laquelle portion est par la présente transférée à et acceptée par la Société à la valeur de cent soixante six millions cent quarante cinq mille soixante trois Dollars des Etats-Unis (USD 166.145.063,-), la part restante de tous ses actifs et passifs étant apportée à la même date à une autre société à responsabilité limitée luxembourgeoise, MAYFLOWER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., ayant son siège social au 10, rue du Ruisseau L-4944 Bascharage.

5. Allocation de l'excédent de contribution de soixante trois Dollars des Etats-Unis (USD 63,-) à la réserve légale de la société.

6. Modification afférente de l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante six millions cent cinquante sept mille Dollars des Etats-Unis (USD 166.157.000,-), représenté par un million six cent soixante et un mille cinq cent soixante dix (1.661.570) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune».

7. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'année sociale au dernier jour du mois de mars, l'année sociale ayant commencé le 23 janvier 2001 se clôturant au 31 mars 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante six millions cent quarante cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 166.145.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de douze mille Dollars des Etats-Unis (USD 12.000,-) à cent soixante six millions cent cinquante sept mille Dollars des Etats-Unis (USD 166.157.000,-) par la création et l'émission de un million six cent soixante et un mille quatre cent cinquante (1.661.450) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

Troisième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

Est alors intervenue la société MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A., prédésignée, laquelle, par son mandataire, déclare souscrire aux un million six cent soixante et un mille quatre cent cinquante (1.661.450) parts sociales et les libérer intégralement au montant de cent soixante six millions cent quarante cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 166.145.000,-) par apport en nature constitué d'une partie de tous les actifs et passifs de ladite MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A., laquelle fraction d'universalité est par la présente transférée à et acceptée par la Société à la valeur de cent soixante six millions cent quarante cinq mille soixante trois Dollars des Etats-Unis (USD 166.145.063,-), la fraction totale restante de tous ces actifs et passifs étant apportée simultanément aujourd'hui à une autre société à responsabilité limitée luxembourgeoise, MAYFLOWER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., ayant son siège social au 10, rue du Ruisseau L-4944 Bascharage.

La portion de tous les actifs et passifs (fraction d'universalité) apportée à MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l. par MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. consiste en tous les droits et obligations en relation avec les actions détenues par cette dernière dans MAYFLOWER OVERSEAS INVESTMENTS (IRELAND) LIMITED et une reconnaissance de dette.

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de la société apportée MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A., en date de ce jour 14 mars 2001, lequel bilan restera ci-annexé de sorte à faire partie intégrante du présent acte.

De plus, la gérance de MAYFLOWER OVERSEAS HOLDING S.A. a déclaré que toutes les formalités pour le transfert juridique à titre universel de la portion de ces actifs et passifs à la Société seront accomplies.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'allouer l'excédent de contribution de soixante trois Dollars des Etats-Unis (USD 63,-) à la réserve légale de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la modification afférente de l'article six des Statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante six millions cent cinquante sept mille Dollars des Etats-Unis (USD 166.157.000,-), représenté par un million six cent soixante et un mille cinq cent soixante dix (1.661.570) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000.-).

Pro fisco

L'apport en nature consistant en l'apport de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société ayant son siège social dans la Communauté Européenne simultanément à plusieurs sociétés résidentes luxembourgeoises (les bénéficiaires), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, A. Braesch, N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2001, vol. 8CS, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

J. Elvinger.

(26269/211/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2001.

REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.797.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2001, vol. 551, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l.

Signature

(26028/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.797.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2001, vol. 551, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l.

Signature

(26029/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.797.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2001, vol. 551, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l.

Signature

(26030/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

**PICTET WORLD SECURITIES FUND,
(anc. PICTET INTERNATIONAL EQUITY FUND).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.627.

Le rapport annuel au 31 décembre 2000, a été enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

P. Schott

Directeur-Adjoint

(26011/052/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

PIZZA L'ARCOBALENO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 63.272.

L'an deux mille un, le deux avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Alberto Rombi, gérant, demeurant à L-8437 Steinfort, 29, rue de Koerich, unique associé (suite à une cession de parts sous seing privé datée du 29 janvier 2001, enregistrée à Capellen, le 22 février 2001) de la société à responsabilité limitée PIZZA L'ARCOBALENO, S.à r.l. avec siège à Dudelange, (R.C. B N°63.272), constituée suivant acte notarié du 26 février 1998, publié au Mémorial C N°369 du 20 mai 1998.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Cession de parts

Monsieur Alberto Rombi, déclare céder au prix de la valeur/bilan 400 parts sociales de ladite société à son épouse, Madame Térésa Trivigno, coiffeuse, demeurant à L-8437 Steinfort, 29, rue de Koerich, laquelle accepte.

Suite à la prédite cession de parts le capital social est souscrit comme suit:

| | |
|--|-----------|
| - Monsieur Alberto Rombi, préqualifié | 100 parts |
| - Madame Térésa Trivigno, préqualifiée | 400 parts |
| Total: | 500 parts |

2. Gérance

Les associés préqualifiés nomment gérant unique, Monsieur Alberto Rombi; préqualifié, avec pouvoir de signature individuel.

Ils accordent décharge entière et pleine à Monsieur Salvatore Rombi, gérant démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de vingt-quatre mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: A. Rombi, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2001, vol. 868, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 19 avril 2001.

G.d'Huart.

(26015/207/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.
